

Initiative 26.07, votre interlocuteur **France Active** en Drôme Ardèche, propose des **solutions de garantie** pour obtenir un prêt bancaire : en garantissant votre prêt professionnel*, les garanties France Active sécurisent votre banque et vous permettent de limiter ou d'éviter une prise de caution personnelle. Ainsi, vous vous lancez en étant mieux protégé.

Initiative 26.07 est partenaire de votre association locale **Initiative France** depuis de plus de 15 ans.

Nos offres sont complémentaires, pour un même objectif : soutenir le développement local et favoriser la réussite des entrepreneurs.

Objet du prêt bancaire garanti : BFR / Investissements / rachats de parts - Prêt minimum : 24 mois

Pour toutes les garanties : 7 ans maximum / commission 2.5% du montant garanti (calcul flat) / tous secteurs d'activité

* Les garanties France Active ne sont pas des cautions solidaires, mais des garanties à perte finale qui ne bénéficient qu'à la banque.

Garantie Emploi	Demandeur d'emploi ou personne en situation de précarité	Création et reprise (0 à 3 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 65 % maximum du montant de l'emprunt bancaire, dans la limite de 50 000 € de montant garanti ✓ Cautions personnelles limitées à 50% du capital emprunté
Garantie Egalité Femme	Femmes demandeuses d'emploi ou en situation de précarité	Création et reprise (0 à 3 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 80 % maximum du montant de l'emprunt bancaire, dans la limite de 50 000 € de montant garanti ✓ Cautions personnelles exclues
Garantie Egalité Accès	Demandeurs d'emploi longue durée, bénéficiaires de minima sociaux, jeunes de moins de 26 ans dans une situation précaire, personnes handicapées	Création et reprise (0 à 3 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 80 % maximum du montant de l'emprunt bancaire, dans la limite de 50 000 € de montant garanti ✓ Cautions personnelles exclues
Garantie Egalité Territoires	Personne domiciliée en Quartier Politique de la Ville Entreprise implantée en Zone de Revitalisation Rurale ou Quartier Politique de la Ville	Création et reprise (0 à 3 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 80 % maximum du montant de l'emprunt bancaire, dans la limite de 50 000 € de montant garanti pour une création / dans la limite de 100 000€ pour une reprise ✓ Cautions personnelles exclues
	Entreprise implantée en Zone de Revitalisation Rurale ou Quartier Politique de la Ville	Développement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 60 % maximum du montant de l'emprunt bancaire, dans la limite de 100 000 € de montant garanti ✓ Cautions personnelles exclues
Garantie Impact	Entrepreneurs engagés TPE avec un impact positif sur la société (emploi, territoire, projet social, environnement, gouvernance), Structures de l'ESS	Création et reprise (0 à 3 ans)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 65 % maximum du montant de l'emprunt bancaire dans la limite de 50 000 € de montant garanti pour une création / de 100 000€ pour une reprise ✓ Cautions personnelles limitées à 50% du capital emprunté
		Développement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 50 % maximum du montant de l'emprunt bancaire dans la limite de 100 000 € de montant garanti ✓ Cautions personnelles limitées à 50% du capital emprunté
Subvention FAPE  EDF fape AGIR POUR L'EMPLOI	Résider ou créer une entreprise en ZRR En complément d'un prêt bancaire garanti par FA	Création / reprise / développement	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Prime de 2000 €



Nous vous contactons pour confirmer votre éligibilité

Nous contactons la ou les banques que vous avez démarchées

Vous déposez votre dossier de demande de garantie / Une partie du dossier pourra être transmis par votre association locale **Initiative France**

Nous analysons votre projet dans le cadre d'un entretien (physique ou téléphonique)

Cette analyse est articulée avec votre association locale **Initiative France**

Vous présentez votre projet devant le comité d'engagement Initiative.

Ce comité a lieu peu avant ou peu après le comité d'agrément pour le prêt d'honneur

Nous notifions la garantie à votre banque.

Celle-ci sera confirmée après validation des contrats de prêt et paiement de la commission (2.5 % du montant garanti).

Par exemple, si nous garantissons 65 % de votre prêt d'un montant de 10 000 €, le cout sera d'un montant unique de 162.5 €

*Notre accompagnement s'inscrit en complémentarité avec de celui de votre association locale **Initiative France**
Les décisions sur le prêt d'honneur et sur la garantie sont prises de manière indépendante*